INITIALES DU MAIRE
PW
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

# MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2023**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC D'ARGENTEUIL**
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 7 juin 2023 à 19h00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

**Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

**Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2023-06-151

**1.** ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2023 À 19H00**

**OUVERTURE DE LA SESSION**
**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
**2. Adoption des procès-verbaux**
2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2023
**3. Approbation des comptes**
**4. États financiers**
4.1 États financiers se terminant le 31 mai 2023
**5. Correspondance**
**6. Compte-rendu des comités**
**7. Dépôt de rapports**
7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement



Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
7.4 Rapport du maire sur la situation financière
**8. Affaires diverses**
8.1 Adoption du règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'intégrer de nouveaux pouvoirs de recommandation et de remplacer la personne-ressource du comité
8.2 Adoption du règlement numéro 2023-02 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la municipalité de Mille-Isles
8.3 Adoption du règlement numéro 2023-03 modifiant le Règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils
8.4 Adoption du règlement numéro RU.03.2011.03 modifiant le Règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux modalités de contributions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et voies de circulations
8.5 Dossier PIIA 2023-01 : Construction d'une habitation sur le lot 3 206 877 du cadastre du Québec en bordure de la route 329
8.6 Dossier PIIA 2023-06 : Construction d'une habitation sur le lot 6 533 203 du cadastre du Québec en bordure du chemin des Huards
8.7 Dossier PIIA 2023-07 : Construction d'une habitation sur le lot 4 962 099 du cadastre du Québec en bordure du croissant du Ruisseau
8.8 Dossier PIIA 2023-08 : Construction d'une habitation sur le lot 4 691 340 du cadastre du Québec en bordure du chemin de Mille-Isles
8.9 Dossier PIIA 2023-09 : Construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 134, chemin Black
8.10 Dossier PIIA 2023-11 : Construction d'une habitation sur le lot 4 962 098 du cadastre du Québec en bordure du croissant du Ruisseau
8.11 Dossier PIIA 2023-12 : Rénovation modifiant l'apparence du bâtiment principal et le remplacement de la galerie avant sur la propriété située au 1294, chemin de Mille-Isles
8.12 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : construction neuve située le lot 3 206 877 du cadastre du Québec
8.13 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV202305-05 pour l'installation de deux ponceaux sur les chemins Benny et Edwise
8.14 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV202305-06 pour la fourniture de pierre concassée pour des chemins municipaux en 2023
8.15 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV202305-07 pour l'installation d'un dôme en acier au 400 chemin de Mille-Isles
8.16 Adjudication du contrat pour l'élaboration d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de réfection d'une partie problématique de la côte Saint-Joseph
8.17 Autorisation d'un dépôt de projet par la MRC d'Argenteuil pour l'embauche d'un ingénieur en génie civil partagé

entre la Ville de Brownsburg-Chatham, la Municipalité du Canton de Harrington et la Municipalité de Mille-Isles

8.18 Autorisation d'un dépôt de projet par la MRC d'Argenteuil pour l'embauche d'un(e) technicien(ne) en arpentage partagé entre la Ville de Brownsburg-Chatham, la Municipalité du Canton de Harrington et la Municipalité de Mille-Isles

8.19 Embauche d'un étudiant avec le programme Emploi Été Canada pour l'été 2023

8.20 Embauche au poste de directeur(trice) des communications et de l'approche citoyenne au sein de la Municipalité

8.21 Libération de la retenue contractuelle pour les travaux d'asphaltage du chemin Black

8.22 Démission de monsieur Cédric Lavallière à titre d'employé du Service de la sécurité incendie

8.23 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 276 000 $ qui sera réalisé le 14 juin 2023

8.24 Refinancement des Règlements 2017-01, 2017-02 et 2017-03 : Adjudication d'un emprunt par billets au montant de 1 276 000 $

**9. Période de questions**

**10. Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**

**2. Adoption des procès-verbaux**

2023-06-152 **2.1** ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2023***

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2023 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2023.

**ADOPTÉE.**

2023-06-153 **3.** ***Approbation des comptes***

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de mai 2023.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de mai 2023 totalisant **253 417,28 $,** et d'en autoriser les paiements.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS

No de résolution
ou annotation



**D'APPROUVER** les paiements des dépenses incompressibles du mois de mai 2023.

**ADOPTÉE.**

**4. États financiers**

**4.1 *États financiers se terminant le 31 mai 2023***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers *(non vérifiés)* pour la période se terminant le 31 mai 2023.

**5. *Correspondance***

Un résumé de la correspondance du mois de mai 2023 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la présentation au profit des gens présents dans la salle.

**6. *Compte-rendu des comités***

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication et vie communautaire (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

Ce soir, il y a un point à l'ordre du jour qui concerne l'embauche d'une nouvelle directrice des communications et de l'approche citoyenne qui succèdera à madame Darina Bélanger. Nous tenons à lui souhaiter la bienvenue à la Municipalité !

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Pendant le mois de mai, le service des travaux publics a procédé au balayage des chemins asphaltés ainsi qu'au nivelage et à l'épandage d'abat-poussières des chemins en gravier. Le MTQ nous a aussi informé avec deux jours de préavis de la fermeture de la route 329 pour une période de 11 semaines. La Municipalité tient d'ailleurs à réaffirmer que les plaintes associées à cette situation doivent être transmises au MTQ en composant le 511. Finalement, le lignage des chemins et l'installation des bollards devraient se faire au cours du mois de juin.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Dans le contexte actuel où les feux de forêt sont en hausse, nous tenons à vous aviser que notre camion-citerne du Service de la sécurité incendie a été réparé et est présentement opérationnel en cas de besoin.

Loisirs et événements (madame la conseillère Julie Léveillée) :

Notre nouvelle technicienne en loisirs, madame Camille Dion, est entrée en poste au cours du mois de mai et a débuté la planification de la Fête de Mille-Isles et Journée de l'environnement prévue pour le samedi 5 août, reportée au 6 août en cas de pluie. Nous invitons d'ailleurs les citoyennes et citoyens qui souhaitent s'impliquer bénévolement lors de cet événement à communiquer avec madame Dion au bureau municipal car nous sommes présentement en période de recrutement !

Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair) :

Les mois d'avril à juin sont toujours très achalandés pour notre équipe du Service de l'urbanisme et de l'environnement. Même si on remarque une baisse importante des demandes par rapport à l'année dernière, notre équipe travaille très fort pour vous servir en préparation à la saison estivale. Nous vous remercions pour votre patience et votre respect envers les employés municipaux qui traitent vos demandes. Je vous rappelle d'ailleurs qu'il est important de toujours soumettre une demande d'information à la Municipalité avant d'entreprendre des travaux afin de bien connaître les permis requis et les règlements municipaux qui s'appliquent à vos travaux.

Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

Encore cette année, la Municipalité est fière de poursuivre sa collaboration avec l'organisme de bassin versant de la rivière du Nord, Abrinord. Pour ma part, je participerai personnellement à la prochaine assemblée générale annuelle de l'organisme qui aura lieu le 15 juin afin d'en connaitre les faits saillants de la dernière année.

Maire (monsieur Howard Sauvé) :

Bonsoir à tous, j'aimerais vous faire part ce soir d'une problématique que nous vivons avec les camions lourds sur nos chemins avec la fermeture de la route 329 : la situation s'aggrave. La Municipalité a fait ses devoirs pour limiter l'accès à nos routes secondaires au trafic local, ce qui obligeait les camions lourds à faire les détours qui s'imposent. Par contre, puisque les camionneurs font fi de ces règlements, ils semblent passer là où ils le veulent. Nous avons besoin de l'appui des citoyens pour contrôler ces abus. Si vous voyez des camions lourds utiliser les chemins où ils n'ont pas le droit de passer, comme Hammond et Tamaracouta Ouest, nous vous demandons de faire appel à la SQ. Nous payons près de 260 000 $ par année, mais s'il n'y a pas de plaintes, ils ne viennent pas. Nous les interpellons régulièrement, mais des plaintes citoyennes ont plus de poids par la force du nombre.
Merci de votre aide.

Good evening everyone, I'd like to chat about the problem we're experiencing with heavy trucks on our roads and with the closure of the 329, the situation is getting worse. We've limited access to our secondary roads to local traffic only, forcing heavy trucks to make the necessary detours. However, since truckers flout these regulations, they seem to go where they want. We need citizens' support to help control this abuse. If you see heavy trucks using roads where they have no right to pass, such as Hammond and Tamaracouta Ouest, we ask you to call the SQ. We pay over $260,000 a year, but if there are no complaints, they don't come. We call them regularly, but a citizen complaint carrys more weight with them.
Thank you for your help.

## 7. Dépôt de rapports

### 7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis du 1 avril au 30 avril 2023.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution ou annotation



**7.2** ***Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de mai 2023.

**7.3** ***Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'avril 2023.

**7.4** ***Rapport du maire sur la situation financière***

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Le maire traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

**8.** **Affaires diverses**

2023-06-154

**8.1** ***Adoption du règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'intégrer de nouveaux pouvoirs de recommandation et de remplacer la personne-ressource du comité***

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 mai 2023 par monsieur le conseiller Francis Léger ;

**Considérant** que le projet de règlement a été déposé et présenté avec dispense de lecture à la séance du 3 mai 2023 par monsieur le maire Howard Sauvé ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

**Considérant** qu'une copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

**Considérant** le Règlement 2015-02 constituant le comité consultatif d'urbanisme est entré en vigueur conformément à la loi le 6 mars 2015 ;

**Considérant** que le conseil municipal désire élargir le mandat du CCU pour y inclure des notions d'environnement et de développement durable ;

**Considérant** qu'il est requis de mettre à jour le règlement en ce qui a trait au Règlement RU.10.2017 sur les projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) et aux personnes-ressources attitrées au comité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'intégrer de nouveaux pouvoirs de recommandation et de remplacer la personne-ressource du comité.

**ADOPTÉE.**

2023-06-155

**8.2** ***Adoption du règlement numéro 2023-02 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la municipalité de Mille-Isles***

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 mai 2023 par madame la conseillère Julie Léveillée ;

**Considérant** que le projet de règlement a été déposé et présenté avec dispense de lecture à la séance du 3 mai 2023 par monsieur le maire Howard Sauvé ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

**Considérant** que les articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du Code municipal du Québec qui permettent aux municipalités d'imposer un droit de préemption afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales ;

**Considérant** qu'en vertu de ce pouvoir, une municipalité peut se porter acquéreur d'un immeuble au même prix et aux mêmes conditions prévus à l'offre d'achat d'un tiers lors de la vente d'un immeuble spécifiquement désigné.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2023-02 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la municipalité de Mille-Isles.

**ADOPTÉE.**

2023-06-156

**8.3** ***Adoption du règlement numéro 2023-03 modifiant le Règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils***

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 mai 2023 par monsieur le conseiller Yvon Arnold ;

**Considérant** que le projet de règlement a été déposé et présenté avec dispense de lecture à la séance du 3 mai 2023 par monsieur le maire Howard Sauvé ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

**Considérant** que le Règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils est entré en vigueur conformément à la loi le 13 novembre 2020 ;

**Considérant** que le conseil municipal désire ajouter le chemin de Mille-Isles Ouest aux interdictions de la circulation des camions et des véhicules outils.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2023-03 modifiant le Règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils.

**ADOPTÉE.**

2023-06-157

**8.4** ***Adoption du règlement numéro RU.03.2011.03 modifiant le Règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux modalités de contributions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et aux voies de circulations***

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 mai 2023 par monsieur le conseiller Francis Léger ;

**Considérant** que le projet de règlement RU.03.2011.03 a été adopté et présenté avec dispense de lecture à la séance du 3 mai 2023 par monsieur le maire Howard Sauvé ;

**Considérant** la tenue d'une assemblée publique de consultation le mercredi 7 juin 2023 à 18h45 ;

**Considérant** la volonté du conseil municipal d'amender le règlement de lotissement afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux contributions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces verts, et aux voies de circulations ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code*

*municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

**Considérant** que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le règlement numéro RU.03.2011.03 modifiant le Règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux modalités de contributions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et aux voies de circulations.

**ADOPTÉE.**

2023-06-158

**8.5** ***Dossier PIIA-2023-01 : Construction d'une habitation sur le lot 3 206 877 du cadastre du Québec en bordure de la route 329***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 3 206 877 du cadastre du Québec en bordure de la route 329 ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction conditionnellement à la modification de la couleur d'un élément pour créer un contraste entre les revêtements extérieurs ou des ouvertures ;

**Considérant** la modification de la couleur de la toiture proposée par le propriétaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation sur le lot 3 206 877 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2023-01.

**ADOPTÉE.**

2023-06-159

**8.6** ***Dossier PIIA-2023-06 : Construction d'une habitation sur le lot 6 533 203 du cadastre du Québec en bordure du chemin des Huards***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 6 533 203 du cadastre du Québec ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 533 203 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2023-06.

**ADOPTÉE.**

2023-06-160

**8.7** ***Dossier PIIA-2023-07 : Construction d'une habitation sur le lot 4 962 099 du cadastre du Québec en bordure du croissant du Ruisseau***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le Lot 4 962 099 du cadastre du Québec en bordure du croissant du Ruisseau ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** que le projet ne vise pas l'aménagement d'un chemin d'accès au lac, d'une traverse de cours d'eau ou d'un quai et que l'accès au lac devra faire l'objet d'une demande de permis distincte en conformité aux règlements applicables ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation sur le lot 4 962 099 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2023-07.

**ADOPTÉE.**

2023-06-161

**8.8** ***Dossier PIIA-2023-08 : Construction d'une habitation sur le lot 4 691 340 du cadastre du Québec en bordure du chemin de Mille-Isles***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 4 691 340 du cadastre du Québec en bordure du chemin de Mille-Isles ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation sur le lot 4 691 340 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2023-08.

**ADOPTÉE.**

2023-06-162

**8.9** ***Dossier PIIA-2023-09 : Construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 134, chemin Black***

**Considérant** que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 134, chemin Black de la Municipalité de Mille-Isles ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 134, chemin Black de la Municipalité de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA-2023-09.

**ADOPTÉE.**

2023-06-163

**8.10** ***Dossier PIIA-2023-11 : Construction d'une habitation sur le lot 4 962 098 du cadastre du Québec en bordure du croissant du Ruisseau***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 4 962 098 du cadastre du Québec en bordure du croissant du Ruisseau ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** que le projet ne vise pas l'aménagement d'un chemin d'accès au lac, d'une traverse de cours d'eau ou d'un quai et que l'accès au lac devra faire l'objet d'une demande de permis distincte en conformité aux règlements applicables ;



Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation sur le lot 4 962 098 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2023-11.

**ADOPTÉE.**

2023-06-164

**8.11** ***Dossier PIIA-2023-12 : Rénovation modifiant l'apparence du bâtiment principal et le remplacement de la galerie avant sur la propriété située au 1294, chemin de Mille-Isles***

**Considérant** que le projet vise la rénovation modifiant l'apparence du bâtiment principal et le remplacement de la galerie avant sur la propriété située au 1294, chemin de Mille-Isles ;

**Considérant** que ce projet de rénovation et de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet modifiant l'apparence du bâtiment principal et le remplacement de la galerie avant sur la propriété située au 1294, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA-2023-12.

**ADOPTÉE.**

2023-06-165

**8.12** ***Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : construction neuve située le lot 3 206 877 du cadastre du Québec***

**Considérant** que le demandeur, monsieur André Trudel a déposé une demande de permis de construction visant la construction d'une résidence dont l'adresse projetée est le 1081, route 329 ;

**Considérant** qu'initialement le numéro de lot de ces terrains était une partie du lot 96 et une partie de lot 97 et qu'à la suite de la rénovation cadastrale, ce lot porte maintenant le numéro 3 206 877 du cadastre du Québec ;

**Considérant** que selon les termes de l'article 16.1.1 du Règlement de zonage RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, une condition préalable à la délivrance d'un permis de construction est le paiement de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale ;

**Considérant** que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

**Considérant** que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente contribution aux fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est établie à 3 617,60 $ ou à une superficie de 548,86 mètres carrés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur André Trudel et que la contribution totale soit 3 617,60 $.

**QUE** cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

**ADOPTÉE.**

2023-06-166

**8.13** ***Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV202305-05 pour l'installation de deux ponceaux sur les chemins Benny et Edwise***

**Considérant** que deux ponceaux doivent être remplacés sur les chemins Benny et Edwise au cours de l'été 2023 ;

**Considérant** que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation relatif l'installation de deux ponceaux en PEHD de 900 millimètres de diamètre sur le chemin Benny et le chemin Edwise auprès de trois (3) entrepreneurs ;

**Considérant** que deux entrepreneurs ont déposé une soumission ;

**Considérant** que l'analyse a permis de constater la conformité de la soumission la plus basse ;

**Considérant** le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 1er juin 2023, à 10h04 :

| Nom de l'entreprise | Montant (taxes incluses) |
|---|---|
| Les Excavations Serge Gingras inc. | 53 069,54 $ |
| David Riddell Excavation/Transport | 38 084,51 $ |

**Considérant** la recommandation de monsieur Jose Raymond, directeur du Service des travaux publics.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport le contrat pour l'installation de deux ponceaux sur les chemins Benny et Edwise, au montant de 38 084,51 $ taxes incluses, comme décrit au devis

INV202305-05 et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

**DE TRANSMETTRE** à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE.**

2023-06-167

**8.14** ***Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV202305-06 pour la fourniture de pierre concassée pour des chemins municipaux en 2023***

**Considérant** que divers travaux sur les chemins municipaux de Mille-Isles requièreront de la pierre concassée au cours de l'année 2023 ;

**Considérant** que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation relatif à la fourniture de pierre concassée pour des chemins municipaux auprès de trois (3) fournisseurs ;

**Considérant** que les trois (3) fournisseurs ont répondu à l'appel d'offres ;

**Considérant** que l'analyse a permis de constater la conformité de la soumission la plus basse ;

**Considérant** le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le^er^ juin 2023 :

| Nom de l'entreprise | Montant (taxes en sus) |
|---|---|
| Lafarge Canada Inc. | 35 169 $ |
| Carrières Laurentiennes | 30 564 $ |
| Uniroc Inc. | 26 612 $ |

**Considérant** qu'il est stipulé dans les documents d'appel d'offres INV202305-06 que le choix du plus bas soumissionnaire doit être fait en ajoutant le coût du transport au prix proposé par le soumissionnaire ;

**Considérant** les prix suivants avec l'ajout du coût du transport :

| Nom de l'entreprise | Montant (taxes en sus) |
|---|---|
| Lafarge Canada Inc. | 56 805 $ |
| Carrières Laurentiennes | 54 408 $ |
| Uniroc Inc. | 53 564 $ |

**Considérant** la recommandation de monsieur José Raymond, directeur du Service des travaux publics.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Uniroc Inc. le contrat relatif à la fourniture de pierre concassée pour des chemins municipaux en 2023, au montant de 26 612 $ taxes en sus, comme décrit au devis INV202305-06 et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

**DE TRANSMETTRE** à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE.**

2023-06-168

**8.15** ***Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV202305-07 pour l'installation d'un dôme en acier au 400 chemin de Mille-Isles***

**Considérant** la résolution 2022-10-229 visant l'adjudication du contrat de gré à gré à l'entreprise AM Installations pour l'installation de la structure d'entrepôt situé au 400 chemin de Mille-Isles ;

**Considérant** le courriel transmis le 27 octobre 2022 à la Municipalité par le représentant autorisé d'AM Installations confirmant le retrait de l'entreprise du contrat ;

**Considérant** que ce projet fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

**Considérant** la résolution 2023-03-104 visant à redémarrer un processus d'appel d'offres pour l'installation d'un dôme en acier au 400 chemin de Mille-Isles ;

**Considérant** que trois entreprises ont été invitées à soumissionner ;

**Considérant** que deux entrepreneurs ont déposé une soumission ;

**Considérant** que l'analyse a permis de constater la conformité de la soumission la plus basse ;

**Considérant** le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 31 mai 2023 :

| Nom de l'entreprise | Montant (taxes incluses) |
|---|---|
| 3DS Solutions | 97 268,85 $ |
| Jaro Construction | 74 864,40 $ |

**Considérant** la recommandation de monsieur Jose Raymond, directeur du Service des travaux publics.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Jaro Construction le contrat pour l'installation d'un dôme en acier au 400 chemin de Mille-Isles, en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle, et ce, pour la somme de 74 864,40 $ taxes incluses.

**DE TRANSMETTRE** à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE.**

2023-06-169

**8.16** ***Adjudication du contrat pour l'élaboration d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de réfection d'une partie problématique de la côte Saint-Joseph***



Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

**Considérant** que le projet de réfection d'une partie problématique de la côte Saint-Joseph est prévu en 2026 ;
**Considérant** la résolution numéro 2023-04-127 confirmant l'octroi du mandat à la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'ingénierie relative à la réfection de la côte Saint-Joseph ;

**Considérant** que des études géotechniques sont nécessaires pour déterminer la composition et la nature de la chaussée existante ainsi que les propriétés des sols sous-jacents et ce, afin de formuler des recommandations géotechniques pertinentes pour la reconstruction adéquate de la partie problématique de la côte Saint-Joseph ;

**Considérant** que la Municipalité a procédé à une demande de prix relative à l'élaboration d'une étude géotechnique auprès de quatre fournisseurs de services ;

**Considérant** que les quatre fournisseurs ont déposé une soumission conforme selon l'analyse effectuée par la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM ;

**Considérant** le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 1er juin 2023 :

| Nom de l'entreprise | Montant (taxes en sus) |
|---|---|
| Groupe GÉOS | 29 250,00 $ |
| DEC Enviro | 32 800,00 $ |
| Qualilab Inspection inc. | 35 400,00 $ |
| Solmatech | 49 800,17 $ |

**Considérant** la recommandation de monsieur Jose Raymond, directeur du Service des travaux publics, et de la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Groupe GÉOS le contrat pour l'élaboration d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de réfection d'une partie problématique de la côte Saint-Joseph, au montant de 29 250,00 $ taxes en sus, comme décrit à la proposition de services numéro M23048-GT1 et en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle.

**DE TRANSMETTRE** à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

**ADOPTÉE.**

2023-06-170

**8.17** ***Autorisation d'un dépôt de projet par la MRC d'Argenteuil pour l'embauche d'un ingénieur en génie civil partagé entre la Ville de Brownsburg-Chatham, la Municipalité du Canton de Harrington et la Municipalité de Mille-Isles***

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
# MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2023**

**Considérant** que le Partenariat 2020-2024 « Pour des municipalités et des régions encore plus fortes » a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux ;

**Considérant** que le projet de loi no 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024* entre le Gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds région et ruralité (FRR) ;

**Considérant** que l'axe de coopération intermunicipale du volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, a pour objectif d'encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l'amélioration des services offerts aux citoyens ;

**Considérant** que par coopération intermunicipale, il est notamment entendu la mise en commun de ressources professionnelles, et ce, en vertu d'une entente intermunicipale ;

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**Considérant** que la Ville de Brownsburg-Chatham, la Municipalité du Canton de Harrington et la Municipalité de Mille-Isles souhaitent présenter un projet de coopération intermunicipale dans le cadre de l'aide financière permettant le partage d'une ressource professionnelle, soit un ingénieur en génie civil, dédié(e) à temps partagé pour Brownsburg-Chatham, Harrington et Mille-Isles ;

**Considérant** que la MRC d'Argenteuil possède une expertise multidisciplinaire, notamment en génie civil, en aménagement du territoire, en environnement et en géomatique capable de coordonner et de soutenir une ressource professionnelle locale en génie civil ;

**Considérant** que selon les règles et normes du programme, avec son indice de vitalité économique positionnant la MRC d'Argenteuil dans le quatrième quintile des MRC du Québec, et la participation de la Municipalité du Canton de Harrington qui est dans le cinquième quintile, le financement de cette ressource pourrait atteindre 80 % des coûts admissibles (salaire, avantages sociaux et autres), et ce jusqu'en 2025, jusqu'à un montant maximal de 250 000 $.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Mille-Isles autorise le dépôt d'une demande d'aide financière par la MRC d'Argenteuil dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet 4 soutien à la coopération intermunicipale, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au montant de 250 000 $, pour une période maximale de 5 ans, afin de couvrir 80 % des dépenses reliées à l'embauche d'un(e) ingénieur(e) en génie civil au sein de la MRC d'Argenteuil, au bénéfice de la Ville de Brownsburg-Chatham, la Municipalité du Canton de Harrington et de la Municipalité de Mille-Isles ;

**QUE** le conseil s'engage à participer au projet et à assumer une partie des coûts, conjointement avec la Ville de Brownsburg-Chatham et la Municipalité du Canton de Harrington.



Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

**QUE** le conseil nomme la MRC d'Argenteuil comme organisme responsable du projet et lui demande de formuler une demande d'aide financière dans le cadre de ce Programme.

**ADOPTÉE.**

2023-06-171

**8.18** ***Autorisation d'un dépôt de projet par la MRC d'Argenteuil pour l'embauche d'un(e) technicien(ne) en arpentage partagé entre la Ville de Brownsburg-Chatham, la Municipalité du Canton de Harrington et la Municipalité de Mille-Isles***

**Considérant** que le Partenariat 2020-2024 « Pour des municipalités et des régions encore plus fortes » a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux ;

**Considérant** que le projet de loi no 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024* entre le Gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds région et ruralité (FRR) ;

**Considérant** que l'axe de coopération intermunicipale du volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, a pour objectif d'encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l'amélioration des services offerts aux citoyens ;

**Considérant** que par coopération intermunicipale, il est notamment entendu la mise en commun de ressources professionnelles, et ce, en vertu d'une entente intermunicipale ;

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**Considérant** que la Ville de Brownsburg-Chatham, la Municipalité du Canton de Harrington et la Municipalité de Mille-Isles souhaitent présenter un projet de coopération intermunicipale dans le cadre de l'aide financière permettant le partage d'une ressource professionnelle, soit un(e) technicien(ne) en arpentage, dédié(e) à temps partagé pour Brownsburg-Chatham, Harrington et Mille-Isles ;

**Considérant** que la MRC d'Argenteuil possède une expertise multidisciplinaire, notamment en génie civil, en aménagement du territoire, en environnement et en géomatique capable de coordonner et de soutenir une ressource professionnelle locale en arpentage ;

**Considérant** que selon les règles et normes du programme, avec son indice de vitalité économique positionnant la MRC d'Argenteuil dans le quatrième quintile des MRC du Québec, et la participation de la Municipalité du Canton de Harrington qui est dans le cinquième quintile, le financement de cette ressource pourrait atteindre 80 % des coûts admissibles (salaire, avantages sociaux et autres), et ce jusqu'en 2025, jusqu'à un montant maximal de 250 000 $.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Mille-Isles autorise le dépôt d'une demande d'aide financière par la MRC d'Argenteuil dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet 4 soutien à la coopération

intermunicipale, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au montant de 250 000 $, pour une période maximale de 5 ans, afin de couvrir 80 % des dépenses reliées à l'embauche d'un(e) technicien(ne) en arpentage au sein de la MRC d'Argenteuil, au bénéfice de la Ville de Brownsburg-Chatham, la Municipalité du Canton de Harrington et de la Municipalité de Mille-Isles ;

**QUE** le conseil s'engage à participer au projet et à assumer une partie des coûts, conjointement avec la Ville de Brownsburg-Chatham et la Municipalité du Canton de Harrington.

**QUE** le conseil nomme la MRC d'Argenteuil comme organisme responsable du projet et lui demande de formuler une demande d'aide financière dans le cadre de ce Programme.

**ADOPTÉE.**

2023-06-172

**8.19** ***Embauche d'un étudiant avec le programme Emploi Été Canada pour l'été 2023***

**Considérant** que la Municipalité a reçu la confirmation d'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada pour un poste estival au sein de la Municipalité ;

**Considérant** l'affichage du poste de préposé à l'environnement sur le site Internet municipal, sur la page Facebook de la Municipalité et sur le site Québec Municipal ;

**Considérant** les candidatures reçues ;

**Considérant** la recommandation de monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'EMBAUCHER** monsieur Malik Perreault pour occuper la fonction de préposé à l'environnement à la Municipalité pour l'été 2023.

La durée de l'emploi est d'approximativement 13 semaines, débutant le 29 mai 2023 pour se terminer à la fin août 2023.

Le taux horaire fixé est de 20,66 $/heure.

**ADOPTÉE.**

2023-06-173

**8.20** ***Embauche au poste de directeur(trice) des communications et de l'approche citoyenne au sein de la Municipalité***

**Considérant** l'affichage du poste de directeur(trice) des communications et de l'approche citoyenne sur le site Internet municipal, sur la page Facebook de la Municipalité et sur le site Québec Municipal ;

**Considérant** les candidatures reçues et le processus de sélection ;

**Considérant** la recommandation du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'EMBAUCHER** madame Catherine Bélanger pour occuper la fonction de directrice des communications et de l'approche citoyenne au sein de la Municipalité.

**D'AUTORISER** monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, à préparer et à signer le contrat à intervenir entre madame Bélanger et la Municipalité de Mille-Isles, selon ce qui a été convenu entre les parties.

**ADOPTÉE.**

2023-06-174

**8.21** ***Libération de la retenue contractuelle pour les travaux d'asphaltage du chemin Black***

**Considérant** que des travaux d'asphaltage et d'installation de gravier sur les accotements ont été effectués sur le chemin Black en 2021 ;

**Considérant** que l'entrepreneur Uniroc Construction inc. a complété les exigences du contrat ;

**Considérant** la recommandation favorable de monsieur José Raymond, directeur du Service des travaux publics.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** la facture FR2000389 présentée par l'entreprise Uniroc Construction inc. pour la libération de la retenue contractuelle concernant les travaux effectués sur le chemin Black, et ce, au montant de 21 378,30 $ taxes incluses.

**D'IMPUTER** la dépense au poste budgétaire 55-13600-000.

**ADOPTÉE.**

2023-06-175

**8.22** ***Démission de monsieur Cédric Lavallière à titre d'employé du Service de la sécurité incendie***

**Considérant** la démission de monsieur Cédric Lavallière occupant la fonction de pompier et déposée au directeur du Service de la sécurité incendie.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RECEVOIR** la démission de monsieur Cédric Lavallière.

**DE REMERCIER** monsieur Cédric Lavallière pour ses années de service au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès dans ses nouveaux défis.

INITIALES DU MAIRE
PN
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution ou annotation



**ADOPTÉE.**

2023-06-176

**8.23** ***Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 276 000 $ qui sera réalisé le 14 juin 2023***

**Considérant** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Mille-Isles souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 276 000 $ qui sera réalisé le 14 juin 2023, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de $ |
|---|---|
| 2017-01 | 466 400 $ |
| 2017-01 | 130 600 $ |
| 2017-02 | 232 800 $ |
| 2017-02 | 191 200 $ |
| 2017-03 | 255 000 $ |

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**Considérant** que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2017-01, la Municipalité de Mille-Isles souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 juin 2023 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 juin et le 14 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| **2024.** | **155 100 $** | |
| **2025.** | **162 800 $** | |
| **2026.** | **170 900 $** | |
| **2027.** | **179 200 $** | |
| **2028.** | **188 200 $** | **(à payer en 2028)** |
| **2028.** | **419 800 $** | **(à renouveler)** |

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE.**

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
# MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2023**

2023-06-177

**8.24** ***Refinancement des Règlements 2017-01, 2017-02 et 2017-03 : Adjudication d'un emprunt par billets au montant de 1 276 000 $***

**Soumissions pour l'émission de billets**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Date d'ouverture : | 7 juin 2023 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 3 ans et 9 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 14 juin 2023 |
| Montant : | 1 276 000 $ | | |

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 juin 2023, au montant de 1 276 000 $ ;

**Considérant** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

- BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|---|---|---|
| 155 100 $ | 5,04000 % | 2024 |
| 162 800 $ | 5,04000 % | 2025 |
| 170 900 $ | 5,04000 % | 2026 |
| 179 200 $ | 5,04000 % | 2027 |
| 608 000 $ | 5,04000 % | 2028 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,04000 %

- CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE-DU-NORD

| | | |
|---|---|---|
| 155 100 $ | 5,08000 % | 2024 |
| 162 800 $ | 5,08000 % | 2025 |
| 170 900 $ | 5,08000 % | 2026 |
| 179 200 $ | 5,08000 % | 2027 |
| 608 000 $ | 5,08000 % | 2028 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,08000 %

- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|---|---|---|
| 155 100 $ | 5,30000 % | 2024 |
| 162 800 $ | 5,05000 % | 2025 |
| 170 900 $ | 4,80000 % | 2026 |
| 179 200 $ | 4,75000 % | 2027 |
| 608 000 $ | 4,70000 % | 2028 |

Prix : 98,70100 Coût réel : 5,15867 %

INITIALES DU MAIRE
PCN
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
# MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2023**

**Considérant** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**QUE** la Municipalité de Mille Isles accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 juin 2023 au montant de 1 276 000 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017-01, 2017-02 et 2017-03. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**QUE** monsieur Howard Sauvé, maire, et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer tous documents relatifs à l'emprunt.

**ADOPTÉE.**

**9.** ***Période de questions***

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2023-06-178

**10.** ***Levée de la séance***

À **20h28**, l'ordre du jour est épuisé.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
PLN
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
# MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2023**

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée

PLN